

mettent leur sécurité et les rendent stériles.

« Mais si je désire la liberté, je suis de ceux qui la revendiquent sans la révolution qui amène inévitablement à sa suite l'anarchie, le despotisme et la ruine. (très bien! très bien!) La révolution c'est la destruction de la société. Pour beaucoup d'entre vous, ses effets sont les mêmes que ceux d'un incendie qui réduirait en cendres l'un de vos grands établissements. (Bravo! Bravo! très bien!) »

« Je vous remercie donc, Messieurs, de votre démarche, de la médaille que vous m'avez décernée; je la conserverai précieusement pour la léguer à mes enfants comme le plus beau et le plus honorable titre qu'un pays puisse décerner à une famille et comme le plus grand honneur qu'un homme puisse recevoir de ses concitoyens. »

L'éloquence de l'orateur, l'énergie et la conviction de son langage produisirent sur la foule qui l'écoutait un effet que nous ne saurions rendre. Ses dernières paroles se perdirent dans une explosion de bravos et d'acclamations qui se répétèrent par toute la place.

Jamais on n'a vu manifestation plus spontanée et plus sincère. Elle honore M. Brame; elle honore aussi la population qui a su donner à son représentant un témoignage aussi éclatant de sa reconnaissance.

La journée d'aujourd'hui tiendra une grande place dans l'histoire de Roubaix, car aujourd'hui la métropole de l'industrie a solennellement affirmé sa foi politique devant la France entière, qui bientôt lira le discours de M. Brame et y applaudira; elle a proclamé qu'elle voulait, elle aussi, avec le gouvernement du pays par le pays, l'Ordre et la Liberté.

J. REBOUX.

Nous lisons dans l'Indicateur de Tourcoing:

« Jeudi dernier, les membres de notre Chambre consultative sont allés à Beaumont présenter à M. Jules Brame une adresse de félicitation. Ces messieurs qui ont été très fréquemment en correspondance avec notre honorable député du moment de la discussion des traités de commerce, étaient plus à même que personne d'apprécier le zèle qu'il apporte à défendre nos intérêts industriels. Aussi voulaient-ils, par cette démarche, rendre justice à notre mandataire, qui avait rempli un devoir certainement, mais de manière à mériter qu'on lui témoignât hautement sa satisfaction. Voici, du reste, le texte de cette Adresse: »

« Monsieur Jules Brame, « Organes des deux cantons de Tourcoing, dont elle représente les intérêts industriels et commerciaux, la Chambre consultative, au moment où votre mandat de député au Corps législatif est arrivé à son terme, se fait un devoir de venir vous témoigner sa profonde reconnaissance pour l'énergie et le dévouement que vous avez apportés dans la défense du travail national. »

« Depuis plus de huit ans que des traités de commerce sont venus modifier d'une manière radicale la situation de nos grandes industries textiles et compromettre leur existence, défenseur éloquent de nos populations, vous êtes resté constamment sur la brèche et vous avez été parmi les plus vaillants dans cette lutte constante contre les doctrines funestes qui livrent le marché français aux produits étrangers, au grand détriment de la fortune publique, de la prospérité nationale et du bien-être des classes industrielles et agricoles. »

« Sans doute, le succès n'a pas couronné vos généreux efforts et aucune modification n'a été apportée aux traités existants; mais les résultats moraux sont considérables et nous n'en voulons pour preuve que la notoriété que s'est attachée à votre nom et vous a donné dans toute la France une popularité dont nous sommes fiers. »

« Ce témoignage de reconnaissance, d'estime et d'affection, que la Chambre en corps vient vous apporter, ne fera que devancer de quelques jours l'acclamation populaire. Un mandat nouveau va vous appeler à de nouveaux travaux et à de nouvelles luttes, et ce mandat, confié par des vœux unanimes, non seulement exprimera votre profonde gratitude, mais il rehaussera encore, aux yeux du gouverneur et de la France entière, l'autorité qui s'attache à votre parole. »

M. Jules Brame, visiblement impressionné à la lecture de cette Adresse, a fait une réponse très heureuse, émanant plutôt de l'homme de cœur que de l'homme politique.

« Je ne saurais vous exprimer, a-t-il dit, Messieurs, combien je suis fier et content de l'honneur que l'on me fait, de la sympathie que l'on veut bien me montrer. Je conserve ce document comme un parchemin précieux, comme un titre de noblesse que je léguerai avec bonheur à mes enfants. »

dans le passé, ce sera un puissant stimulant dans l'avenir, si la coopération de nos électeurs renouvelle mon mandat. C'est du reste le moment de redoubler de zèle, car notre cause gagne chaque jour du terrain dans l'opinion publique. »

On lit encore dans le même journal:

« La souscription ouverte pour offrir à M. Jules Brame une médaille d'or comme témoignage de reconnaissance pour le zèle et le talent qu'il déploie sans cesse dans la défense de l'industrie devant le Corps législatif obtient à Tourcoing un immense succès. Des listes circulent dans les ateliers et se couvrent de signatures. Les cercles, les sociétés de secours mutuels, celles de simple agrément se montrent tout aussi empressées. Jamais on n'a vu une pareille unanimité. »

« Notre honorable député devant se trouver à Tourcoing, jeudi dans la soirée, nous apprenons qu'on se propose de profiter de sa présence en notre ville pour lui offrir sinon la médaille qui ne pourra être faite dans un si bref délai, du moins les listes de cette souscription véritablement populaire. »

« Pour réunir la représentation la plus complète de notre population, on convoquera, nous dit-on, les présidents, vice-présidents et secrétaires de toutes les sociétés désignées plus haut. S'il n'est pas possible d'y appeler tous les habitants, on peut être assuré que pas un n'aurait manqué à l'assemblée. »

On écrit de Seclin, 16 mai 1869:

« Nous avons eu hier soir la visite de M. Brame, notre très-honorable député. »

« Une manifestation spontanée avait été organisée à la nouvelle de son arrivée. »

« Le cortège, à la tête duquel marchait la musique et qui se composait des autorités municipales, de l'état-major de la compagnie de sapeurs pompiers, des divers employés des administrations publiques, des présidents des sociétés de secours, attendait M. Brame à la gare du chemin de fer, où mille bouches acclamèrent à son arrivée. »

« Conduit à la mairie, M. Brame, répondant aux félicitations de M. le maire, fit, dans une improvisation chaleureuse, l'énumération des services que sa position lui avait permis de rendre au pays. Il était heureux, disait-il, de pouvoir fraterniser avec ses fidèles du canton de Seclin. Représentant de populations libérales et puissantes dans l'ensemble de leurs votes sa force et son indépendance; il pouvait se poser fermement comme le champion du travail et de l'industrie nationale. Et si, pour les élections de 1869, il ne faisait pas de profession de foi, c'est parce que les législatures précédentes peuvent répondre de sa conduite future. »

« Se rattachant aux propositions du gouvernement lorsqu'elles n'avaient rien de contraire à l'honneur du pays, il s'en éloignait toutes les fois qu'elles pouvaient compromettre la dignité nationale et les intérêts des populations. »

« M. Brame a été vivement applaudi, et toute la soirée il a été l'objet d'ovations enthousiastes de la part des Seclinois. »

« Nous avons la certitude que, dimanche prochain, tous les électeurs iront à l'urne voter comme un seul homme, et que la majorité sera immense pour notre candidat qui peut, avec raison, se glorifier du titre candidat libéral. »

Encore un nouveau nom à inscrire parmi les triomphes artistiques de Roubaix! Au concours de Reims, notre fanfare a remporté, dans la première division, le premier prix d'exécution et le prix d'excellence. Cette décision a été rendue par le jury à l'unanimité.

De son côté, la *Ligue roubaissienne* a obtenu le premier prix d'exécution, dans la seconde division des sociétés chorales.

Voilà deux beaux succès dont nous félicitons nos concitoyens. Ils font honneur aux deux Sociétés et à leurs chefs MM. Louis Deleporte et Barrez.

Comme de coutume, la nouvelle de ces succès a été annoncée aux Roubaissiens par la grande voix du canon. Beaucoup de maisons sont pavées. Les Sociétés musicales de Roubaix et de Watrelos, et le corps des sapeurs pompiers se sont rendus ce soir au devant des vainqueurs. Une foule considérable assistait à la réception.

A cause de la manifestation de ce soir, le tirage du journal a dû être retardé.

Des instructions données par le ministre de la guerre, concernant l'habillement des gardes nationaux mobiles, contiennent en résumé les dispositions suivantes:

Aux termes de l'instruction du 28 mars 1869, sur l'organisation de la garde nationale mobile, les jeunes gens qui entrent dans cette garde, au lieu et place des gardes nationaux qui les ont remplacés dans le contingent de l'armée sont tenus de s'habiller, et de s'équiper à leurs frais, en versant à ce titre, dans les caisses du Trésor, la valeur représentative des effets qu'ils

reçoivent, aux prix déterminés par les tarifs.

La même disposition est applicable aux gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans les cas prévus par le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, à moins que le remplacé ne fasse à son remplaçant l'emprunt de tous les effets dont il est pourvu, de telle sorte qu'il ne résulte de cette substitution de personne aucune charge nouvelle pour l'Etat.

Le taux de la somme à verser au Trésor par les gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans les conditions déterminées par les paragraphes 4 et 6 de l'instruction du 28 mars 1868 précitée, est fixé à 15 fr. pour l'infanterie et à 50 fr. pour l'artillerie.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 17 mai.

J'ai dû vous signaler les troubles qui se sont produits à Paris, soit à l'intérieur des réunions publiques, soit à l'extérieur où la foule des électeurs est grossie par la foule des curieux, de ceux qui viennent pour faire de l'agitation, ou de ceux qui seulement en recherchent le spectacle, ne réfléchissant pas que leur présence augmente le désordre et rend plus difficile l'exécution des mesures pacifiques de l'autorité.

Le commerce de Paris s'est vivement ému de tout ce bruit: il s'en préoccupe au point de vue de l'impression morale et aussi avec une certaine appréhension des dégâts qui suivent fréquemment ces exaltations. L'administration, qui voulait laisser la plus grande latitude possible pour les réunions publiques, a été amenée nécessairement par la licence qui prenait la place de la liberté, à prendre les mesures d'ordre devenues indispensables. La foule avait déjà été avertie qu'elle ne devait pas stationner devant les locaux où se tenaient les réunions; vers l'heure de leur ouverture, dans chaque quartier, on a vu des compagnies de la garde de Paris qui se rendaient tambour battant à leurs postes. On a compris ce que cela voulait dire: aussi la soirée de samedi a été relativement calme. Cependant, à la Villette, où se trouvait une réunion de 5 à 6,000 personnes, un officier de paix a été blessé d'un coup de pierre. C'est aux environs de la Sorbonne et sur le boulevard Saint-Michel que l'agitation a été la plus vive. Entre 9 et 10 heures, le boulevard était encombré par des groupes, dont le total s'élevait bien à 10,000 personnes, criant: Vive Rochefort! Vive la Lanterne! et chantant la *Marseillaise*.

A mesure que les groupes se formaient, ils étaient dispersés par les sergents de ville, qui ont fait quelques arrestations au milieu des huées et des cris de: A bas la rouille! Vers 11 heures, un millier d'individus, hommes et femmes, s'adressèrent sur la Bastille par le boulevard Saint-Germain, chantant la *Marseillaise* et faisant fréquemment entendre le cri de: Vive la République! dispersés sur les quais, ils se reformèrent un peu plus loin. Arrivés sur la place de la Bastille, où les amis recommencèrent de plus belle, ils furent définitivement dispersés par la force armée. On a pu constater que dans ces groupes c'étaient les blouses qui dominaient, et un témoin me rapporte avoir entendu crier: « Ces vaches d'étudiants ne marcheront donc pas. » A une heure dumatin la garde de Paris a pu rentrer dans ses casernes.

Dans les réunions publiques, il n'a été rien dit de particulièrement intéressant: seulement, M. d'Alton-Shibb a déclaré qu'il n'engagerait pas au 20-tour de scrutin, ses amis à voter pour M. Thiers.

Le nom de M. J. Favre a été hâlé et conspué dans la réunion de la 7<sup>e</sup> circonscription, ainsi que celui de M. Jules Simon: on l'a accusé d'être l'auteur de la loi de juin 1848, en vertu de laquelle on pourra dans quelques jours fusiller les citoyens. Un orateur a fait observer que, en ce moment même, il tenait une réunion privée, et que cet aristocrate, comme M. Thiers, ne voulait parler que devant des gens choisis.

Les prisonniers de Sainte-Pélagie, comptant, dit-on, sur une manifestation aux portes de la prison, en faveur de M. Delessuze, ont voulu faire à leur. Quelques-uns, dont je lairai les noms, ont vociféré contre l'Empereur et l'Impératrice, injurié toutes les autorités et annoncé que dans cinq jours le préfet de la Seine viendrait implorer sa grâce à l'Hotel de-Ville et qu'on lui infligerait la peine de ses forfaits.

La journée d'hier a été calme. C'était jour de fête et de chômage électoral.

CH. CAROL.

### FAITS DIVERS.

Le 16<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale de Paris (ancien 2<sup>e</sup> bataillon de la 10<sup>e</sup> légion) a fondé, en 1849, seize lits, deux par compagnie, dans l'asile ouvert aux vieillards par les Petites-sœurs des Pauvres, avenue de Breteuil.

Pour la quatrième fois depuis vingt ans, une quête vient d'être faite par les soins des capitaines de la circonscription du bataillon. Elle a produit, en dehors de la quête pour les pauvres de l'arrondissement,

la somme de 7,443 fr. 65 centimes.

Grâce à la bienfaisante générosité des habitants de la circonscription, le sort des pauvres vieillards se trouve encore assuré pour cinq années entières.

Il vient de s'embarquer à Marseille une société de douze personnes, composée de sept Français, quatre Anglais et une Espagnole, sous la direction du marquis H. de Varennes. Ces voyageurs se proposent de visiter la Chine dans tous ses détails.

Grandeur et décadence d'un ténor. Tamberlick, le fameux chanteur à l'odié, vient de s'établir... armurier.

Il fabrique et transforme des fusils pour le compte du gouvernement espagnol, à Madrid, où il a monté une importante manufacture.

Avant-hier, un jeune homme en blouse, ayant les allures et la mine d'un paysan, entre dans un magasin de confection.

« Je vais me marier, dit-il, et je viens m'habiller; j'ai un cabinet spécial, d'où il sort bientôt complètement vêtu d'habits neufs. »

Il prie qu'on lui fasse un paquet de ses vieilles habits, puis il va à la caisse en disant: « Faites-moi ma facture. »

Tout en ayant l'air de s'addirer dans les glaces, il se rapproche insensiblement de la porte. Tout à coup, il s'élança, gagna la rue et prend sa course. Les commis, un instant ébahis, sortent cependant presque en même temps que lui, regardant, cherchant, courant de tous côtés et ne le retrouvant pas.

Mais le hasard fait souvent des siennes. Hier, passant rue du Temple, le propriétaire du magasin où avait lieu ce vol audacieux reconnait le flouret le signalé aux sergents de ville qui l'arrêtaient. Il était encore vêtu des vêtements dérobés, qui au poste, lui ont été enlevés. On l'a remis en possession de ceux qu'il avait laissés, et il a été livré à la justice.

Paul Bernard, une espèce de colosse de vingt-cinq ans, faisant tapage dans la rue menaçait tout le monde et faisait fuir tous les enfants d'ordinaire si empressés de jouer au pochoard. Arrive un sergent de ville qui engage l'hercule à se modérer. L'avis est si mal reçu que le sergent ville est obligé de sévir, et c'est ici que se place le petit bout de rébellion imputé aujourd'hui à Paul Bernard.

« A voir la mine humble, piteuse du tade blouin de six pieds, ses yeux baissés, ses gestes suppliants, on a de la peine à se le représenter dans ses accès de fureur bachique; c'est le cas ou jamais de se rappeler le vers d'Andrieux: « *Tu matin in edule, il est décot le soir*. » Pour les ivrognes, le matin c'est le vin; le soir c'est la police correctionnelle. M. le président: Vous êtes incorrigible. Dix fois déjà vous avez été condamné, dont six fois pour le même délit, celui de rébellion. Bernard, marmottant: Ah! monsieur... monsieur! M. le président: Est-ce vrai que vous avez été condamné dix fois? Bernard: Oui, monsieur... mais si vous saviez monsieur... M. le président: Je ne sais qu'une chose, c'est que vous voilà encore devant le Tribunal, toujours pour ce délit de rébellion qui vous est habituel. Bernard: Ah! monsieur, si vous saviez ce que j'ai fait pour me corriger, si vous le saviez! M. le président: Qu'avez-vous fait? parlez donc. Bernard: J'ai travaillé monsieur, oui, j'ai travaillé, pas pendant une semaine, deux semaines, pendant six mois, monsieur; six grands mois, sans me déranger, pas seulement d'une miette, voyez mon certificat. M. le président: Nous admettons que vous avez travaillé; vous n'avez fait que votre devoir. Bernard: Et dire que ça a si mal tourné; c'est ça qui m'a perdu! M. le président: Comment, ce qui vous a perdu, c'est d'avoir travaillé? Bernard: Mon bon monsieur, c'est pourtant la vérité, parce qu'au bout de six mois de travail, ayant rencontré un camarade, nous avons pu un coup ensemble, et n'ayant plus l'habitude, je me suis trouvé gêné tout de suite. M. le président: Si l'explication n'est pas bonne, elle est du moins nouvelle. Bernard: Je peux certifier que le temps que je balladais, je supportais bien mieux la boisson; par conséquent, ne balladant plus et travaillant, pour une fois que ça m'est arrivé de me mettre en nocce, je vous prie d'y aller en douceur. Le Tribunal a condamné le tigre devenu agneau à un mois de prison. (Gaz. des Trib.)

La nuit dernière on a trouvé sous un pavillon des Halles un jeune homme se tordant au milieu d'affreuses convulsions. Il était hors d'état de prononcer une parole. Près de lui était une lettre faisant connaître qu'il se nommait James T... qu'il était âgé de dix-neuf ans, domicilié rue du Faubourg du temple, et que, par désespoir d'amour il avait avalé une forte dose d'arsenic.

Deux médecins appelés aussitôt ont constaté cet empoisonnement et ont donné des soins au malade, qui a été ensuite transporté à l'hôtel-Dieu dans un état alarmant.

### ANNONCES

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix, et de Me ROUSSEL, notaire à Tourcoing.

**Roubaix. — A vendre**  
par suite du décès de M. BAEST, pour en jouir de suite,  
**Fonds de commerce de Voitures publiques**

servant au service municipal de voyageurs Ensemble le privilège exclusif concédé audit sieur Baest pour dix années moyennant une subvention annuelle de 3000 francs suivant procès verbal d'adjudication dressé en la mairie de Roubaix le 20 novembre 1866.

Un omnibus, une vigilante à quatre places et trois autres vigilantes. Six chevaux et leurs harnais.

Le Jeudi 27 mai 1869, à trois heures de relevée, en l'étude de Me Tacquet, sise à Roubaix, rue Pauvree, 32, Me Tacquet, avec l'assistance de Me Roussel, adjudgera aux enchères publiques le dit fonds de commerce. 8814

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

Lundi 7 juin, à trois heures de relevée, M. DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique au plus offrant de:

**ROUBAIX**  
Rue de Lannoy, 188  
une

**GRANDE MAISON**

à usage d'estaminet  
avec 6 ares 12 centiares de fonds,  
cour et jardin

occupée par M. François Mulliez qui a le droit d'en jouir jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 1871.

Cette propriété a un front à rue de 15 mètres et une profondeur de 40 mètres.

**à vendre**  
pour sortir d'indivision. 8808

ROUBAIX, rue de l'Alouette, 5.  
Salle des concerts.

**VENTE aux enchères publiques**  
d'un

**Beau Mobilier**

en palissandre, acajou et chêne sculpté

Meubles genre boule, belles glaces bisautées, garnitures de cheminées en bronze doré, beaux bronzes artistiques, porcelaines de Chine et du Japon montées en bronze, linge de table et de corps, beaux cachemires de l'Inde, belles dentelles de Chantilly, points d'Alençon, Valenciennes et autres. Belles fourrures en martre du Canada, bijoux montés en brillants, piano en palissandre, etc. etc.

Les lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 mai 1869, 2 heures de relevée.

Exposition publique dimanche 23 mai de 2 à 6 heures du soir.

ALFRED ROUSSEL,  
Commissaire-priseur.

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix.

**Jolie maison**  
à usage de rentier ou de commissionnaire

**A VENDRE OU A LOUER**  
Cette maison est située rue du chemin de fer à Roubaix. 8773

**A vendre**

6 Bobinoirs Ryo;  
1 Bobinoir Lemerre;  
6 Montins à ourdir avec grilles;  
400 Mécaniques Jacquart de 400, 600 et 700 avec plombs et garnitures;  
4000 kilos fuseaux en très-bon état.  
Grande quantité de Rots, Haras et Verguiers.  
S'adresser au bureau du journal. 8728

**A Louer**

ensemble ou séparément et avec force motrice, chauffage et éclairage:

1<sup>o</sup> Un peignage composé de quatre peigneuses rondes et deux peigneuses anglaises; les préparations sont complètes et en bon état; une salle disposée pour le triage des laines et de vastes magasins seraient mis à la disposition du preneur. 8539

2<sup>o</sup> Une filature de laines, composée comme suit: deux assortiments de machines de préparations, quatre mille broches en métiers renvidés et deux mille broches en métiers à la main. Le matériel est dans un excellent état. 8563  
S'adresser rue du Grand-Chemin, 108.

**Bobinoirs**

A vendre quatre bobinoirs de 48 broches, (système Brous).  
S'adresser rue des Champs, 57. 8805